République Française
Département de l'OISE
Commune de Saint-Pierre-Ès-Champs

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
Séance du vendredi 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence Monsieur COCHARD Germain.

Présents : Mesdames Carine BRIAL, Noria KAHLOUCHE, Émilie LECONTE, Nathalie PORTRET, Audrey SANTOS, Véronique SAUNIER, Karine TATENCLOUX et Messieurs Fabrice BRIAL, Germain COCHARD, François DOCHY, Thierry GREVIN, Christophe MARIE, François VERVAEKE, Alain POYE.
Représenté : M. René GOUET ayant donné son pouvoir à M. COCHARD Germain

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
Présents : 14
Votants : 15
Date de la convocation : 03/09/2026

A été nommée secrétaire : Mme Audrey SIRE SANTOS

Le quorum étant supérieur à huit présents, le Conseil municipal peut se tenir.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h00.

Approbation des comptes-rendus du conseil municipal, du 26 juin 2026
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité à 15 votants

À l'unanimité (pour : 15/contre : 0/abstention :0)

❖ **2026_37 Approbation de la Convention instruction des autorisations et actes d'urbanismes**

Monsieur Le Maire explique le fonctionnement et le rôle du service instructeur des sols de la Communauté de Commune du Pays de Bray (CCPB)

(Considération)La CCPB nous a transmis le renouvellement de la convention d'instruction des autorisations et des actes d'urbanismes à compter du 1er juillet 2026 jusqu'au 30 juin 2029.

La convention présente la tarification :

1/Forfait calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune : Source INSEE - population légale en vigueur au 1er janvier 2015 à hauteur de 1,50 € par habitant.

2/ A ce forfait s'ajoute les frais liés aux instructions suivantes :
- Certificat d'urbanisme d'information = 31 €

- Certificat d'urbanisme opérationnel = 61 €
- Déclaration préalable = 107 €
- Déclaration préalable modificatif= 54 €
- Permis de construire = 153 €
- Permis de construire – autre modificatif= 115 €
- Permis d'aménager = 307 €
- Permis de démolir = 123 €
- Permis de démolir – autre modificatif= 154 €

Considérant la nécessité pour la commune de garder un droit discrétionnaire sur les dossiers relevant d'une instruction par elle-même ou pour la CCPB.

Considérant que la commune **conserve** l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information (CUa) et les déclarations préalables simples (déclarations de clôtures, de modification d'aspect extérieur des constructions existantes sans changement de destination)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- La convention d'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme entre la commune et la communauté de commune du Pays de Bray, à la condition que ladite convention reprenne les termes imposés par le conseil municipal
- Donne autorisation au maire de signer la convention telle qu'agrémentée des conditions vues ci-dessus

À l'unanimité (pour : 15/contre : 0/abstention :0)

❖ **2026_38 Approbation de la proposition de liste de noms en vue de la nomination de la Commission Communale des Impôts Directs CCID**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune, pour la nouvelle mandature.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

Titulaires	Suppléants
François JACOB	Mélinda DEBONE
Carine BRIAL	Fabrice BRIAL
Christophe MARIE	Noria KHALOUCHE
Nathalie PORTRET	René GOUET
Frédéric CAMUS	Pascal HAUTEKIET

Thierry GREVIN	Martine BORGOO
Karine TATENCLOUX	Nicole BOGAERT
Gérard CAUDRON	François DOCHY
Émilie LECONTE	François VERVAEKE
Giliane BRIONES	Audrey SIRE SANTOS
Martine LONFIER	Noémie BRIONES
Véronique SAUNIER	Annie GAUBERT

Interruption de séance à 20h25, en raison du déclenchement de l'alarme intrusion.

Reprise de la séance à 20h31.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Monsieur le maire informe que la réunion CCID se déroule une fois par an et dure environ 2h00.

Mme LECONTE épouse RATEL, émet une réserve sur la composition de la liste.
Monsieur le maire répond, que la sélection s'est faite en concertation et en accord direct avec les personnes proposées.

Sur cette présentation, et après débat le conseil accepte à la majorité, la liste proposée.

A la majorité (pour : 12/contre : 0/abstentions : 3 ; M. BRIAL Fabrice, Mme LECONTE Emilie, Mme BRIAL Carine)

❖ **2026_39 Approbation de la proposition de la création d'un accueil de loisirs extrascolaire avec le Centre Social Rural MAILLARD**

Monsieur le maire rappelle que la commune constate l'absence de structure d'accueil de loisirs locale, qui contraint actuellement les familles à effectuer une dizaine de kilomètres et des détours pour déposer leurs enfants dans des villages voisins.

Monsieur le maire fait lecture de la proposition du projet d'accueil

Sont listés quelques points concernant la proposition qui a été présentée à la commune :

Un service complet adapté aux besoins des familles
Cette offre est calibrée pour 20 enfants simultanément, sur une base de 86 jours de fonctionnement (septembre 2026 à août 2027) :
- Les 36 mercredis de l'année scolaire.

• 50 jours de vacances : Toussaint 2026, Hiver 2027, Printemps 2027 (2 semaines chacune) et juillet 2027 (4 semaines).

Amplitude horaire :
L'amplitude de base est de 8h par jour, de 9h00 à 17h00. Elle peut être étendue (dès 7h00 et jusqu'à 19h00) pour répondre aux besoins des familles. L'équipe — composée d'un Directeur BAFD et de deux animateurs diplômés ou en cours de formation BAFA — fonctionnera en roulement pour s'adapter à ces horaires.

Restauration :
• Pendant les vacances : Lorsque la cantine municipale est disponible, les familles règlent directement le coût du repas auprès de vos services.
• Le mercredi : Formule « tirée du sac » (lunchbox) fournie par les parents, stockée au frais. Pour assurer le réchauffage, nous solliciterons la mise à disposition de micro-ondes au sein des locaux. Ce service est proposé gratuitement aux familles.

Tarification sociale pour les familles
Pour garantir l'équité sociale, nous appliquons le barème officiel n°1 de la CAF. La facturation aux familles sera indexée sur leur quotient familial (QF), variant entre 1,33 € et 10,30 € par jour et par enfant. Page 02

Modèle financier pour la commune
En contrepartie de la mise à disposition gracieuse des locaux, de l'énergie, de l'eau, du ménage et du matériel de réchauffage, nous vous proposons les tarifs suivants :

1. Part variable (8h de base) : 0,60 € / heure / enfant de la commune. Sur la base d'un remplissage complet, cela représente un maximum de 8 256,00 € par an (pour un volume de 13 760 heures-enfants). Vous réglez au réel de la participation.

2. Part fixe lissée : 500,00 € par mois (soit 6 000,00 €/an) pour la gestion des inscriptions, les déclarations réglementaires (SDJES/CAF), l'organisation, la gestion pédagogique, le recrutement, le suivi et les formations du personnel

3. Ajustement horaire (péri-centre) : Les heures d'accueil élargies (avant 9h et après 17h) vous seront facturées au même tarif, au réel.

4. Sorties exceptionnelles : Un surcoût de 1,60 € / heure / enfant participant sera facturé pour couvrir l'autocar et les entrées (parcs/musées).

Madame LECONTE épouse RATEL demande quels sont les retours du sondage fait précédemment ?
Monsieur le maire répond que les retours sont sur les mercredis et les vacances, mais nous ne pouvons pas différencier. (Pas assez de retours exploitables)

La priorité de l'accueil sera ouverte aux enfants de la commune scolarisés dans le SIVOS des deux vallées.

Monsieur le maire précise que la perte du mode d'accueil avec la commune de St Germer de Fly, impose à St Pierre Ès Champs de prendre ses responsabilités et engage dans le bon sens, au maintien de nos écoles et de nos services.

À la suite des échanges préalables et de la proposition formulée par le Centre Maillard dans son courrier du 12 juin 2026, la Commune a retenu l'option d'une organisation déléguée intégralement au Centre Maillard.

Le centre social Rural MAILLARD, soumet une convention reprenant les conditions et modalités du projet d'accueil ;

Monsieur le Maire fait lecture de la convention d'organisation et de gestion d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire

Monsieur le Maire précise :
(2.1 Date d'effet) que la convention prendra effet à compter du **premier jour des vacances scolaires de la Toussaint 2026** (zone B), soit le **19 octobre 2026**.
(2.2 Échéance et reconduction) la convention est conclue pour une durée d'un an. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an, sauf dénonciation exprès par l'une ou l'autre des Parties notifiée.

Les services du département doivent effectuer une visite des locaux le jeudi 17 septembre 2026 à 14h00.
La cantine serait ouverte pendant les vacances scolaires sauf au mois d'aout.

Monsieur GREVIN ajoute qu'il sera nécessaire de faire un bilan.

Après échange, le conseil municipal accepte à l'unanimité :
- La proposition du centre social rural MAILLARD
- La convention d'organisation et de gestion d'un accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire et autorise le maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 15/contre : 0/abstention : 0)

Convention Conservatoire
Monsieur le maire informe que la convention de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des larris et Tourbières de Saint-Pierre-ès-Champs sera renouvelée tacitement dans les prochains jours. C'est une convention qui est conclue pour une durée de 5 ans. La commune attend le retour de la convention par la région.

Programme européen LIFE avec le projet LIFE Climat Carbon'Add.
Monsieur le maire informe le conseil que le conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France sollicite le soutien de la commune à leur candidature au projet LIFE Climat Carbon'Add, porté dans le cadre du programme européen LIFE

Les objectifs de ce projet sont en cohérence avec nos missions et nous concernent directement à travers les actions suivantes :

- La restauration de tourbières et d'habitats tourbeux sur notre territoire,
- Le développement d'outils afin de mieux prendre en compte les thématiques "carbone" dans nos activités
- Les actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires sur la thématique des tourbières, du stockage de carbone et de la biodiversité,
- Le développement et le partage d'outils et d'indicateurs sur le carbone et les tourbières pour faciliter leur utilisation dans les politiques publiques et les documents de planification, auxquelles nous souhaitons contribuer.

Régie de recette

Monsieur le maire revient sur la création de la régie qui a été votée au précédent conseil municipal. Mme BRIAL Carine demande si les recettes des locations des salles seront comptabilisées par la régie. Les recettes des locations continueront à faire l'objet d'un titre de recette émis par la comptabilité de la mairie. Cependant, la régie sera habilitée à encaisser les recettes de la vente de bois.

Liste des délibérations

- **2026_37 Approbation de la Convention instruction des autorisations et actes d'urbanismes**
- **2026_38 Approbation de la proposition de liste de noms en vue de la nomination de la Commission Communale des Impôts Directs CCID**
- **2026_39 Approbation de la proposition de la création d'un accueil de loisirs extrascolaire avec le Centre Social Rural MAILLARD**

Monsieur le maire remercie les membres du conseil et lève la séance à 21h17

En mairie, le 11/09/2026

Audrey SIRE SANTOS
Secrétaire de Séance

M. COCHARD Germain
Maire

MAIRIE DE ST-PIERRE-ES-CHAMPS (OISE)